



DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC N° 22

Synthèse année 2020



PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 4.6 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, ce document constitue le dix-neuvième dossier d'information du public et comprend :

- Le dossier de présentation de l'établissement :
- Le rapport d'exploitation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

Les natures, quantités et provenances des déchets traités y sont détaillées, ainsi que les résultats des mesures relatives aux contrôles des rejets gazeux et liquides dans l'environnement.

SOMMAIRE

PARTIE 1 :

DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Notice de présentation des installations.
2. Evolutions des installations.
3. Etude d'impact.
4. Décisions individuelles en application des lois des 15 juillet 1975 et 19 juillet 1976.

PARTIE 2 :

RAPPORT D'EXPLOITATION

1. Nature quantité et provenance des déchets traités.
2. Suivi environnemental.
3. Principaux événements survenus en cours d'exploitation.
4. Certification 14 001, 50 001, 9 001, 45 001 et communication externe.

ANNEXE 1

Suivi du point 0

ANNEXE 2

Résultats des contrôles périodiques

PARTIE 1

DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1 - NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS

1.1 Présentation de la Délégation de service public (DSP) d'ECONOTRE

Cette DSP confiée par le Syndicat Mixte DECOSET comprend :

↳ 4 quais de transfert :

- 📍 Colomiers **02/10/00**
- 📍 L'Union **18/06/01**
- 📍 Grenade **01/05/03**
- 📍 Belberaud **01/09/10**

↳ 1 centre de compostage des déchets verts :

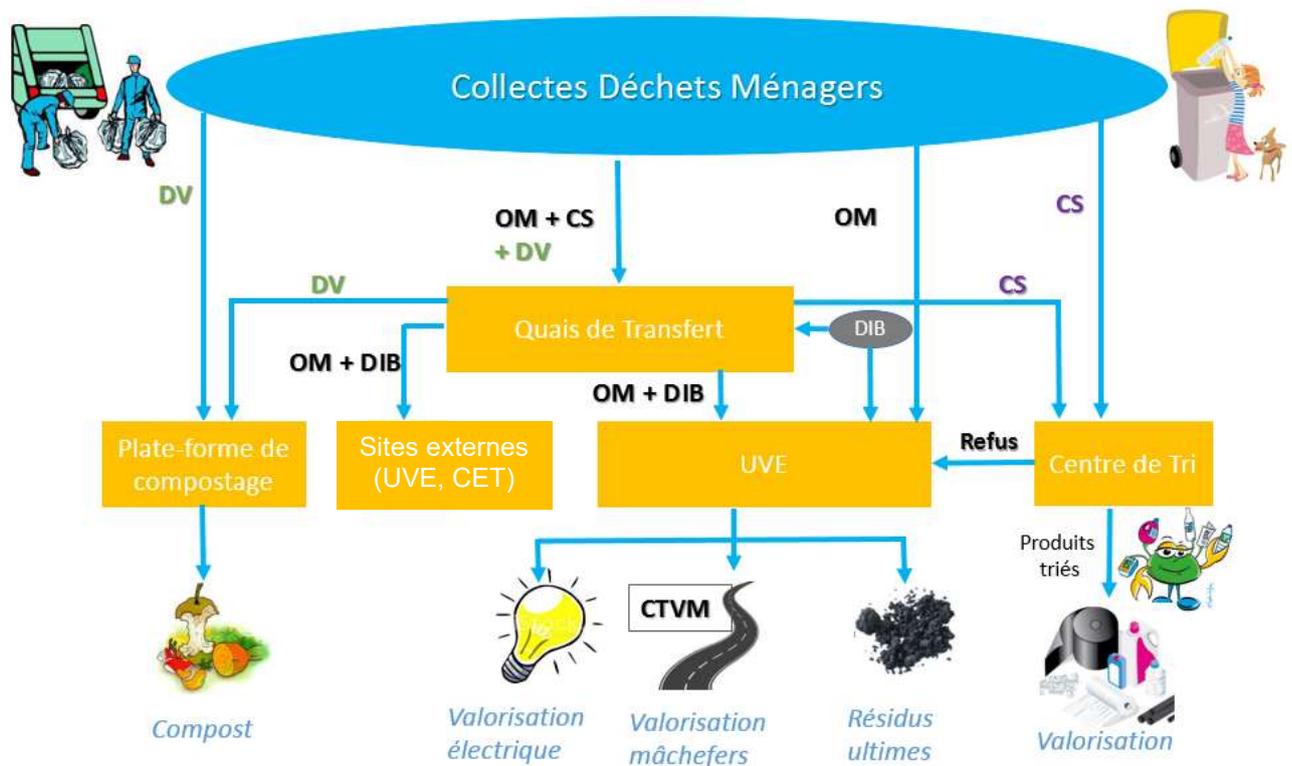
- 📍 Lèguevin **01/01/99**

↳ Le Centre de Traitement et de Valorisation (C.T.V) de Bessières, intégrant :

- 📍 Un Centre de Tri et de Conditionnement
- 📍 Une Unité de Valorisation Energétique (UVE)
- 📍 Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers (C.T.V.M).

Mis en service le 08/01/01

Les flux des déchets traités ou transitant par ces installations sont schématisés dans la figure ci-dessous.



- OM** : Ordures ménagères
- CS** : Collectes Sélectives
- D.I.B** : Déchets Industriels Banals
- D.V** : Déchets Verts
- C.E.T** : Centre d'Enfouissement Technique
- C.T.V.M** : Centre de Traitement et valorisation des mâchefers

Au 31 décembre 2020, l'ensemble de la filière est opérationnel.

1.2 Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières

Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières est constitué de trois unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- **Un Centre de Tri et Conditionnement des produits recyclables secs** issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire, d'une capacité autorisée de 30 000 tonnes/an.

Ce centre tri et valorise les emballages ménagers de DECOSET ainsi que des Communautés de Communes Cap Lauragais, Quercy Vert, CC Garonne et Louge et Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savés et de l'Aussonnelle.

- ✓ Les plastiques : PET clair, PET couleur, PEHD+
- ✓ Les métaux : ferreux, aluminium
- ✓ Les cartons et cartonnettes
- ✓ Les journaux – revues magazines (J.R.M) et Gros de Magasin (GM)
- ✓ Le Tétra (ELA)

- **Une Unité de Valorisation Énergétique des déchets** non recyclables, comprenant deux lignes d'incinération de 11.4 tonnes/heure chacune et d'une capacité totale autorisée de 192 000 tonnes/an.

Cette unité traite :

- ✓ Les déchets ménagers de DECOSET, de la Haute-Garonne et, dans la limite de la capacité de 192 000 tonnes/an les déchets ménagers de la région Midi-Pyrénées et de l'Aude.
- ✓ Les déchets industriels banals en provenance des mêmes départements que cités ci-dessus.

- **Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers**, d'une capacité de 45 000 tonnes/an.

Le système de pesée, commun à ces trois unités, comprend 4 ponts bascules destinés à la pesée et à l'identification de tous les produits entrants et sortants (pesées doubles).



1.2.1 Le Centre de Tri et de Conditionnement

Ce centre est divisé en trois zones :

- **Une zone de réception stockage** des produits collectés avant traitement.



Cette zone est scindée en trois parties :

- ✓ Réception stockage des produits en mélange et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
 - ✓ Réception stockage des corps plats (papiers, cartons, journaux) et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
 - ✓ Réception stockage des corps creux (plastiques, métaux) et alimentation des lignes avec tapis alimentateur.
- **Une zone de traitement et de conditionnement** des produits.



Cabine de tri



L'overband (tri magnétique des ferreux)

Cette partie de l'installation comprend 3 lignes de tri disposées parallèlement, une ligne de mise en balle et de chargement en vrac et une ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux
Ces lignes intègrent :

↳ Ligne des corps creux

Un séparateur magnétique des métaux ferreux.

Un crible vibrant.

Un tapis de tri (4 à 6 opérateurs).

Un tapis d'évacuation des refus.

↳ Ligne de mélange n° 1

Cette ligne, initialement dédiée au tri des corps plats, a été modifiée en juin et juillet 2005 afin de pouvoir trier les collectes en mélange, tout en conservant sa capacité à traiter les corps plats. Cette ligne est maintenant composée de :

- Un alimentateur - régulateur
- Une cabine de pré tri cartons et refus (1 à 2 opérateurs)
- Un trommel
- Un tapis d'évacuation des refus passant du trommel ($\phi < 60$ mm)
- Un crible à étoiles (nouvel équipement), permettant la séparation des corps creux et des corps plats des passants du trommel ($60 \text{ mm} < \phi < 200$ mm)



Crible à étoile

- Un tapis de tri des corps plats issus du crible à étoiles (1 à 2 opérateurs)
- Un tapis de tri des non passants du trommel (6 opérateurs), ($\phi > 200$ mm)
- En sortie du crible à étoile, un tapis de retour des corps creux vers l'alimentateur de la ligne des creux.

↳ Ligne de mélange n° 2

Une cabine de pré tri carton (1 à 2 opérateurs).

Un trommel (crible rotatif).

Un tapis d'évacuation des refus passants du trommel ($\phi < 60$ mm).

Sur les passants trommel ($60 \text{ mm} < \phi < 200$ mm).

- Un séparateur magnétique.

- Deux tapis de tri (8 à 12 opérateurs).

Un tapis de tri des non passants du trommel (8 à 10 opérateurs) ($\phi > 200$ mm).

↳ Ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux

Une cabine de sur-tri (1 opérateur).
Une presse à paquets.

↳ Ligne de conditionnement

Un transporteur central d'alimentation de la presse et du chargement en vrac.
Une presse à balles.

- **Une zone de stockage** des produits triés



Le Centre de Tri et de Conditionnement fonctionne en 2 postes :

De 5 heures à 12 heures et de 12 heures 19 heures.

Le Centre de Tri et de Conditionnement emploie au total 42 personnes, réparties comme suit :

- 2 équipes de tri de 18 personnes, comprenant :
 - 1 Chef d'équipe
 - 1 Responsable presse à balles
 - 2 caristes
 - 1 Responsable de Cabine
 - 13 trieurs
- 1 personne est spécifiquement formée pour réaliser les caractérisations et gérer les pesages,
- 1 service maintenance constitué de 2 agents techniques qui peuvent s'appuyer si besoin sur l'équipe maintenance de l'UVE (9 personnes),
- 1 responsable du suivi des centres de transfert
- 1 pelliste
- 1 responsable de centre de tri

1.2.2 L'Unité de Valorisation Energétique

Cette unité comprend deux lignes d'une capacité unitaire de 11.4 tonnes/heure chacune. Elle est conçue pour la valorisation de l'énergie générée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée à une pression de 45 bars et à une température de 365°C. La vapeur ainsi produite alimente un turbo-alternateur à condensation d'une puissance maximale de 17 MW. 20% de l'énergie électrique ainsi produite est utilisée pour les besoins du site, l'excédent étant exporté sur le réseau électrique national.

- **Le hall de déchargement/stockage**

A partir de 8 postes de déchargement, les petits ou gros porteurs (90 m³, 25 tonnes de déchets) vident les déchets dans une fosse de 5 600 m³.



Le hall de déchargement/stockage

- **La salle de contrôle de commande**

C'est à partir de cette salle que sont assurées toutes les opérations essentielles de conduite et de surveillance de l'UVE.



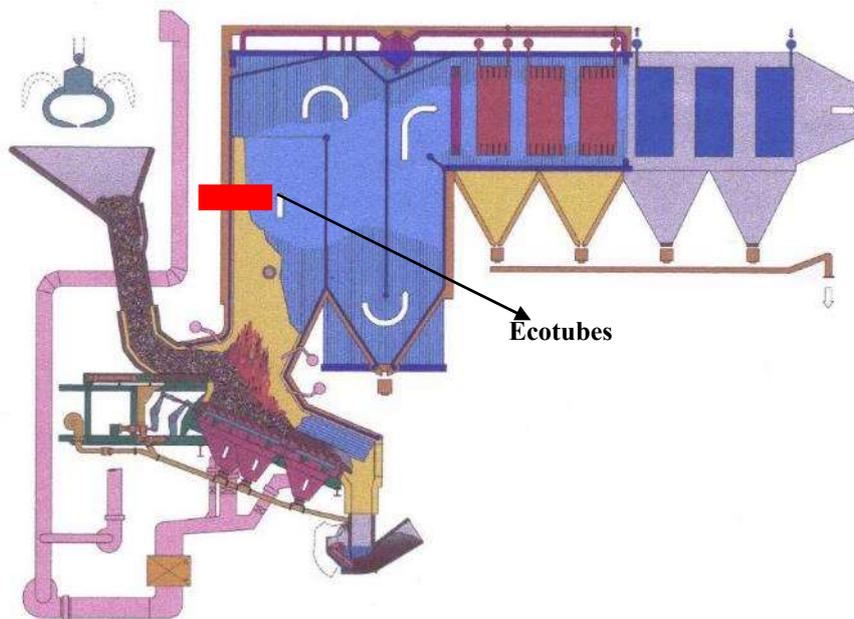
La salle de contrôle commande

C'est également à partir de cette salle que, à l'aide d'un grappin et d'un pont roulant, un opérateur assure l'homogénéité des déchets par mélange dans la fosse et charge ensuite l'une des deux trémies d'alimentations des fours.



La fosse

- Les fours / chaudières



Par combustion à une température de près de 1100 ° C sur les grilles des fours, la fraction combustible des déchets est détruite.

Dans la chaudière, la chaleur dégagée par l'auto combustion des déchets et « transportée » par les gaz de combustion permet de réchauffer, puis vaporiser et enfin surchauffer 38 tonnes/heure d'eau à 45 bars et 365 ° C.

Pour limiter les émissions d'oxydes d'azotes (Nox) en dessous du seuil de 200 mg/Nm³, un dispositif d'étagement de l'air combustion a été mis en place. Ce dispositif, appelé « ECOTUBE » et développé par la société suédoise ECOMB, permet de réduire le niveau des oxydes d'azotes formés pendant la combustion des déchets sans apport de réactif.



Les Ecotubes

- **Ligne d'évacuation des mâchefers.**

En sortie des fours, la fraction incombustible des déchets, les mâchefers, est refroidie par une trempe à l'eau avant d'être acheminée, par une bande transporteuse, vers le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers.

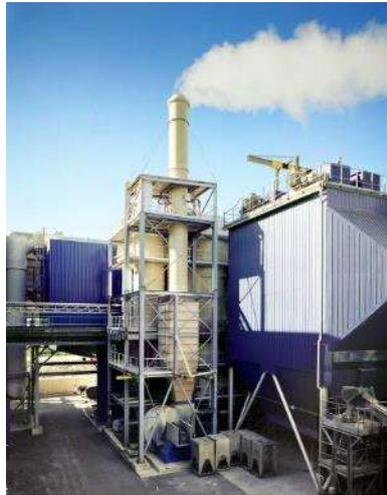


- **Le Traitement des gaz**

En sortie des chaudières, les gaz de combustion, à une température voisine de 200 ° C, sont tout d'abord dépoussiérés dans un électrofiltre avant d'être lavés successivement dans :

- ✓ Une première colonne avec un mélange eau/chaux pour l'élimination d'HCL et des métaux lourds.
- ✓ Une deuxième colonne avec un mélange eau/soude/charbon actif pour le traitement de SO₂ et des dioxines / furanes.

Après lavage, les gouttelettes d'eau sont éliminées par cyclonage et les gaz ainsi épurés sont rejetés à l'atmosphère après analyse.



Traitement des gaz

Les cendres recueillies par les électrofiltres, mélangées aux cendres recueillies sous les chaudières sont ensuite évacuées pour être traitées dans un Centre d'Enfouissement Technique de classe I (CET 1).

- **Le Traitement des eaux**

L'eau pompée dans le Tarn et ayant servi au lavage des gaz de combustion, est épurée dans une station de traitement des eaux en plusieurs étapes :

- ✓ Pré - neutralisation
- ✓ Neutralisation
- ✓ Floculation
- ✓ Décantation
- ✓ Filtration sur lit de sable et charbon actif
- ✓ Remise à PH
- ✓ Refroidissement
- ✓ Contrôles et analyses.

L'eau ainsi épurée est rejetée dans le Tarn et les boues recueillies dans le décanteur sont, après filtration, stockées en bennes avant élimination en CET 1.



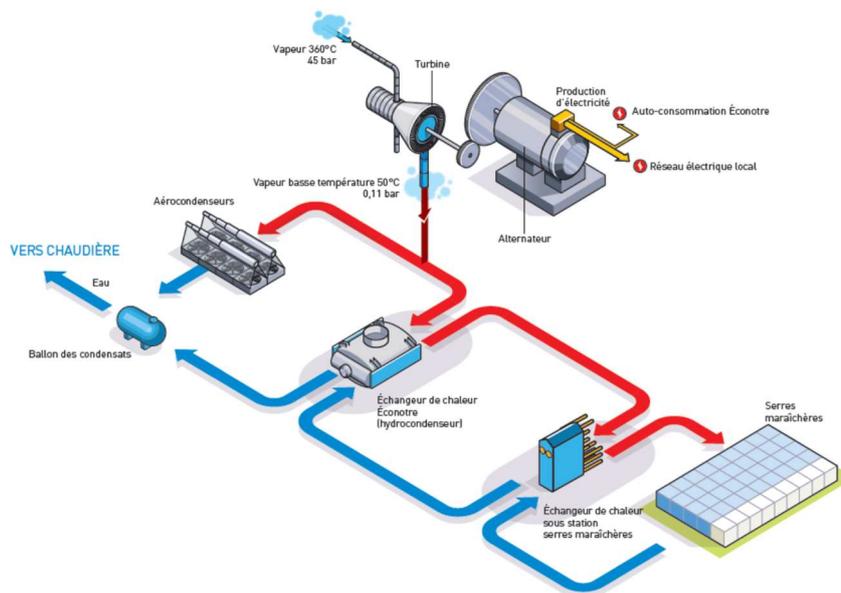
Les filtres à sable et à charbon actif

- **La valorisation Énergétique – Cogénération Haute Performance +**

D'une puissance de 17 MW, le turbo - alternateur permet de valoriser, sous forme d'électricité à 20kV, l'énergie calorifique de la vapeur d'eau surchauffée.



Le Groupe Turbo Alternateur (GTA)



La récupération de chaleur fatale

En sortie de la turbine, une partie de la vapeur à basse pression et basse température est refroidie puis condensée dans quatre aérocondenseurs.

L'autre partie est condensée, depuis 2016, dans un hydro condenseur. L'énergie de la condensation ainsi récupérée est transportée par un réseau de canalisations enterrées jusqu'à un échangeur implanté dans des installations maraichères pour être valorisée en chauffant les serres.



La récupération de chaleur fatale

- La plate - forme de réception des encombrants

Cette plate-forme est destinée au contrôle des apports encombrants sur le site.



Après déversement sur cette plate-forme, une pelle mécanique retire les encombrants non incinérables (environ 10 % des apports) qui sont acheminés en CET II (Montech).

La fraction incinérable (environ 90 %) est mise en fosse UVE pour incinération.

L'Unité de Valorisation Energétique emploie 37 personnes.

- **Le service exploitation UVE est composé de 24 personnes :**

- 1 cadre responsable exploitation,
- 5 équipes de quart de 4 personnes, travaillant en horaire 3x8,
- 1 responsable traitement des eaux et fumées,
- 1 technicien gestion des eaux et sous-produits,
- 1 agent de quai

- **Le service maintenance est composé de 10 personnes :**

- 1 responsable maintenance,
- 1 Adjoint au responsable maintenance
- 3 électromécaniciens
- 2 mécaniciens
- 2 instrumentistes
- 1 assistant GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur)

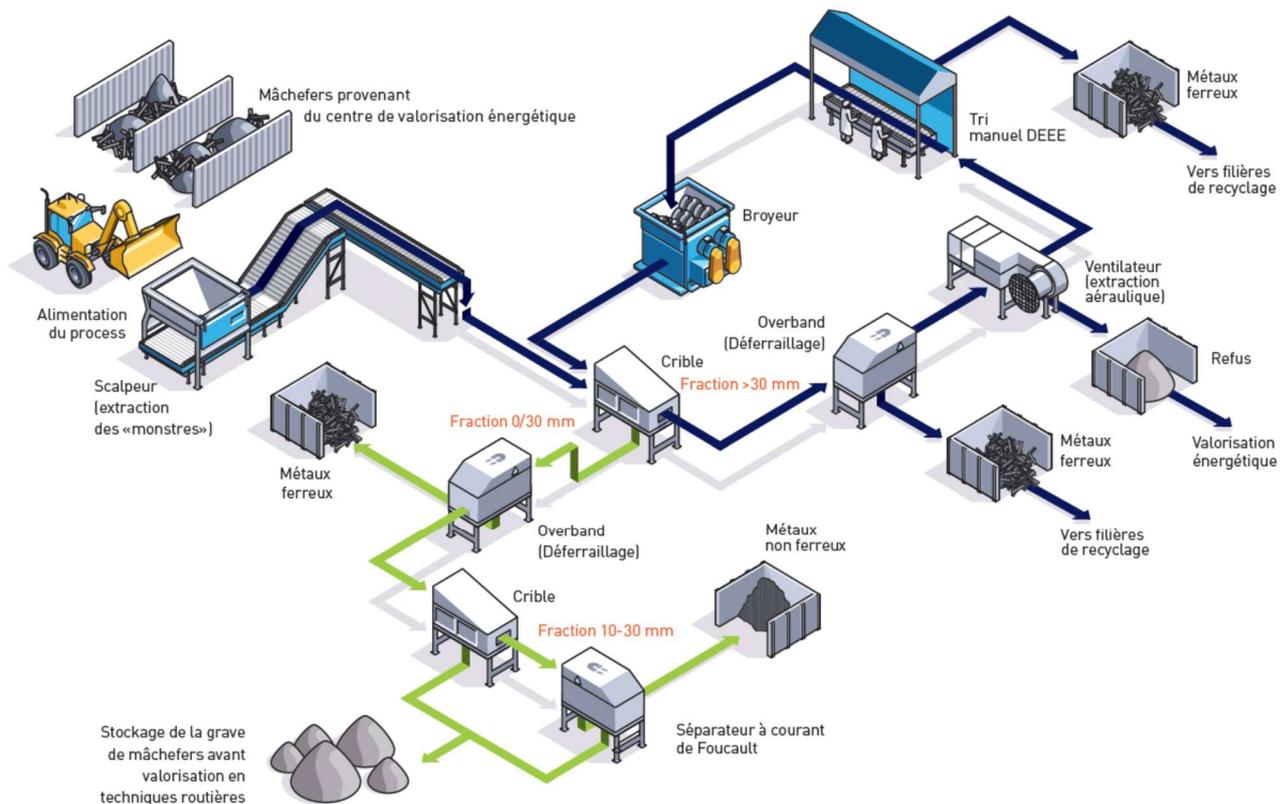
Ce service dispose de tous les moyens d'assurer les maintenances prédictive, préventive et curative : système GMAO, 1 atelier mécanique, 1 atelier électrique/électronique, stock pièces de rechange, appareils de mesure, bancs d'étalonnage, ... etc.

- Un ingénieur process, en charge de la supervision du bon fonctionnement de la conduite des installations d'incinération.
- Un responsable logistique en charge de l'organisation des transports, des systèmes de pesage, de la gestion des badges et de l'établissement des rapports mensuels des apports et expéditions de l'ensemble du CTV.

En outre, **une Responsable Sécurité Energie Environnement**, dédiée à l'ensemble du CTV et sous la responsabilité du Directeur, vérifie quotidiennement le respect des objectifs environnementaux et assure les relations et le reporting environnemental avec l'Inspection des Installations Classées et les associations locales de protection de l'Environnement.

1.2.3 Le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers

Après une première période de 1 mois de maturation dans la stalle de réception, les mâchefers sont criblés, broyés et démétallisés dans une installation spécifique couverte.



Après une nouvelle période de maturation de 2 à 3 mois, les mâchefers sont, après analyse, valorisés en sous couche routière ou en remblais.

2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS

Evolution de l'UVE

Installation des équipements permettant la récupération de chaleur résiduelle du process pour le chauffage des futures serres.

Les travaux de raccordement ont débuté fin 2015 avec une mise en service des installations début 2016.

3 – ETUDES D'IMPACT

Etudes d'impact réalisées en 2006 :

- « Imprégnation par la dioxine »
- « Etude plomb dans les sols »

Etudes d'impact réalisées en 2010 :

- « RSDE : Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau »

Campagne de « caractérisation des émissions et évaluation d'empreinte environnementale air ambiant par des nanomatériaux » réalisée par l'INERIS en 2018.

4 – DECISIONS INDIVIDUELLES EN APPLICATION DES LOIS DES 15 JUILLET 1975 ET 18 JUILLET 1976

- ④ Arrêté préfectoral du 18 janvier 1998.
- ④ Directive Européenne n° 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets.
- ④ Arrêté ministériel du 20 septembre 2002 portant sur l'incinération des déchets.
- ④ Arrêté préfectoral du 5 mai 2003, portant sur l'obligation d'effectuer une étude technico économique pour la mise en conformité des installations.
- ④ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 portant sur les installations soumises à déclaration sous la rubrique 2654.
- ④ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 fixant des prescriptions générales applicables aux installations classées par la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2564.
- ④ Arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 imposant des prescriptions complémentaires aux installations de réfrigération (tours aéroréfrigérantes).
- ④ Arrêté préfectoral du 29 avril 2005 imposant de nouvelles prescriptions relatives à l'exploitation du CTV de Bessières.
- ④ Arrêté préfectoral du 26 décembre 2005 prescrivant la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols susceptibles d'être contaminés par du plomb.
- ④ Arrêté préfectoral du 24 janvier 2006 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 1^{er} juillet 2007, des déchets ménagers en provenance de l'Hérault.
- ④ Lettre du préfet de la Haute-Garonne du 27 janvier 2006 autorisant l'incinération de 1 500 tonnes de déchets en provenance de la CABAB (64).
- ④ Arrêté préfectoral du 10 avril 2006 autorisant ECONOTRE à traiter, jusqu'au 30 juin 2006, 10 000 tonnes d'OM dont 200t/mois de déchets d'activités de soins stérilisés, en provenance de l'Agglomération de Pau.
- ④ Arrêté préfectoral du 31 janvier 2007 portant la capacité du Centre de Tri de 18 000t/an à 30 000t/an.
- ④ Arrêté préfectoral du 13 décembre 2007 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 30 décembre 2010, les déchets ménagers en provenance de l'Hérault.

- ④ Arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 portant renouvellement des membres de la CLIS du Centre de Traitement de Déchets ménagers et assimilés de la Société ECONOTRE à Bessières.
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 17 février 2009 relatif à l'utilisation de substances radioactives sous forme de sources scellées ;
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 3 décembre 2009 relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique / première phase : surveillance initiale ;
- ④ Arrêté préfectoral du 7 décembre 2009 portant autorisation d'occupation du domaine fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ APC du 12 août 2011 concernant l'élargissement de la zone de chalandise du centre de tri et de l'unité d'incinération
- ④ A.P.C du 28 septembre 2012 concernant :
 - La mise à jour des rubriques ICPE
 - Le suivi des indisponibilités des appareils de mesure
 - Les conditions de respect des valeurs limites de rejets dans l'air et dans l'eau
 - L'application de l'AM 18/11/11 relatif à la valorisation des mâchefers
 - Diverses dispositions relatives à la surveillance des émissions, les déclarations aux autorités et le suivi de la performance énergétique.
- ④ A.P.C du 29 mai 2013 fixant la zone de chalandise comme suit, par ordre de priorité décroissante :
 - Territoire DECOSET
 - Haute Garonne
 - Ariège, Tarn,, Tarn et Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Lot, Aude.
 - OMR du SICTOM Pézenas Agde jusqu'à mise en service d'un centre de traitement prévu près de Béziers.
- ④ Notification d'arrêt d'autorisation du 20/02/14 de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement syndicat de la commune de Bessières.
- ④ Courrier du 25/02/14 d'actualisation du classement des installations et mentionnant le dossier de réexamen des conditions d'autorisation pour Bessières.
- ④ Arrêté du 24/10/14 portant sur la composition de la CSS (Commission de Suivi de Site).
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 22/08/14 concernant la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

- ④ Courrier du 11 septembre 2015 de modification de la nomenclature des installations classées (rubrique 4xxx).
- ④ Décision n°12-0607 de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du 3 avril 2015, autorisant à utiliser des fréquences pour le réseau radioélectrique jusqu'au 31 décembre 2015.
- ④ Autorisation du 15 décembre 2015 d'utilisation des fréquences pour un réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre jusqu'au 31/12/2020.
- ④ A.P.C. du 25 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2009 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ Arrêté modificatif n°2 à l'arrêté du 24 octobre 2014 portant composition de la commission de suivi du site (CSS) d'Econotre à Bessières.
- ④ A.P.C. du 26 décembre 2017 portant sur le stockage du charbon actif et des REFIOM.
- ④ A.P.C du 26 décembre 2017 portant sur l'augmentation du tonnage de l'UVE

PARTIE 2

RAPPORT D'EXPLOITATION

1 - NATURE, QUANTITE ET PROVENANCE DES DECHETS TRAITES

1.1 Le traitement UVE

OM DECOSET													
2020	Transfert Colomiers (T)	Transfert Union (T)	Transfert Grenade (T)	Transfert Belberaud (T)	Apports directs (T)	TVI (T)	Refus de tri (T)	Total (T)	OM ext (T)	DAE (T)	Evacu-ations Stock Fosse (T)	TOTAL (T)	Total hors DAE (T)
Janvier	1 726	3 037	621	1 611	1 665	569	427	9 658	5 733	3 554	1 000	19 944	16 391
Février	1 320	2 606	574	1 356	1 447	552	360	8 215	5 193	3 919		17 327	13 408
Mars	1 865	3 021	715	1 571	1 745	505	371	9 793	4 242	2 490		16 524	14 034
Avril	2 832	2 860	765	1 471	1 607	270	389	10 193	6 109	1 620		17 923	16 303
Mai	3 154	2 865	673	1 484	1 683	497	379	10 734	3 381	3 508		17 623	14 115
Juin	1 883	2 963	733	1 649	1 779	678	394	10 077	1 558	898		12 533	11 635
Juillet	2 844	2 826	677	1 390	1 649	798	364	10 547	2 753	1 900		15 201	13 300
Août	2 399	2 576	629	1 278	1 548	818	301	9 549	5 101	2 145		16 796	14 651
Septembre	1 549	1 881	671	1 018	1 664	763	339	7 884	1 236	989		10 109	9 120
Octobre	2 745	2 635	637	1 238	1 671	782	358	10 065	3 194	2 227		15 486	13 259
Novembre	1 862	2 807	688	1 474	1 694	638	332	9 495	4 909	2 794		17 197	14 403
Décembre	1 979	3 114	704	1 685	1 787	806	388	10 463	4 510	2 520		17 492	14 972
TOTAL	26 158	33 190	8 087	17 224	19 937	7 675	4 402	116 673	47 918	28 565	-1 200	191 956	163 392
	104 596												
Rappel 2019	100 777					7 716	4 861	113 354	47 971	31 422	-1 000	191 746	160 324
Rappel 2018	106 537					7 343	5 031	118 912	48 406	23 306		190 624	167 317
Rappel 2017	105 134					5 744	4 817	115 695	43 418	25 669	2 000	186 782	161 113

- ✚ Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2), CUTM Quint et CUTM St Orens.
- ✚ Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), de la CC de la Save au Touch et le la CC Garonne et Louge.
- ✚ Le quai de Grenade transfère les OM de la CC Save et Garonne et de la Communauté de Commune des Cantons de Cadours.
- ✚ Le quai de Belberaud transfère les OM du SICOVAL, de la CC Terres du Lauragais.
- ✚ Les apports directs concernent les syndicats de Villemur, Fronton, Bruguières, et Montastruc-La-Conseillère.
- ✚ Le TVI correspond à la fraction incinérable du tout-venant et des encombrants apportés sur la « plate-forme encombrants ».

Les DAE proviennent des principaux collecteurs privés et industriels suivants :
SUEZ Recyclage et Valorisation - VEOLIA – AFM/DERICHEBOURG - COVERED

Les déchets ménagers extérieurs proviennent de SUEZ Recyclage et Valorisation, CAP Lauragais et du SMDT65.

1.2 - Les apports Centre de Tri

MELANGE											
2020	Transfert Colomiers	Transfert Union	Transfert Grenade	Transfert Belberaud	Apports directs	Total en mélange	Plastiques	Papier cartons	TOTAL DECOSET	Apports extérieur directs	TOTAL
	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)
Janvier	641	703	127	349	426	2 245	3	14	2 262	98	2 360
Février	544	518	114	284	342	1 803	3	10	1 816	79	1 895
Mars	519	560	84	336	354	1 853	3	13	1 870	90	1 960
Avril	530	586	9	326	387	1 837	4	7	1 848	81	1 929
Mai	478	530	107	312	346	1 774	4	12	1 790	80	1 870
Juin	587	582	122	336	367	1 994	4	13	2 010	104	2 114
Juillet	623	626	128	334	395	2 106	5	19	2 130	179	2 308
Août	486	470	98	260	327	1 641	5	11	1 657	100	1 757
Septembre	592	660	106	325	401	2 084	4	9	2 097	108	2 205
Octobre	586	550	136	351	405	2 027	3	14	2 044	110	2 155
Novembre	545	583	108	329	367	1 933	3	12	1 948	97	2 046
Décembre	612	698	130	382	414	2 237	5	14	2 256	129	2 384
TOTAL	6 743	7 068	1 269	3 925	4 530	23 535	47	148	23 729	1 254	24 983
Rappel 2019	6 707	7 028	1 401	3 924	4 404	23 464	45	236	23 744	1 543	25 288
Rappel 2018	6 985	6 980	1 344	3 872	4 221	23 402	59	447	23 908	603	24 511
Rappel 2017	6 989	6 646	1 243	3 971	4 158	23 007	59	514	23 581	2 693	26 273

Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2), CUTM Quint et CUTM St Orens.

Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), de la CC de la Save au Touch et de la CC Garonne et Louge.

Le quai de Belberaud transfère la collecte sélective en mélange du SICOVAL et de la CC Terres du Lauragais.

Le quai de Grenade transfère la collecte sélective de la CC Saves et Garonne et Coteaux de Cadours.

Les apports directs concernent les collectes en apport volontaire et la collecte de la CC Coteaux du Girou (ex syndicat Montastruc La Conseillère), CC Val Aïgo (ex syndicat de Villemur), CC du Frontonnais (ex syndicat de Fronton) et CUTM Bruguières (ex syndicat de Bruguières).

Les apports externes directs concernent les collectes de la communauté de commune de Quercy-Vert (82).

1.3 - Les matières valorisées

- *Traitement et évacuation des mâchefers*

Tous les mâchefers évacués en 2020 (42 735 tonnes) ont été, après traitement et démétallisation, valorisés en sous couche routière par l'entreprise JEAN LEFEBVRE sur des chantiers du Tarn et du Nord de la Haute Garonne en substitution de la grave issue des carrières.

Les métaux extraits des mâchefers sont valorisés en sidérurgie.

- Métaux ferreux : 3 524 tonnes, soit 18.4 kg/tonne incinérée
- Métaux non ferreux 238 tonnes, soit 1,2 kg/tonne incinérée

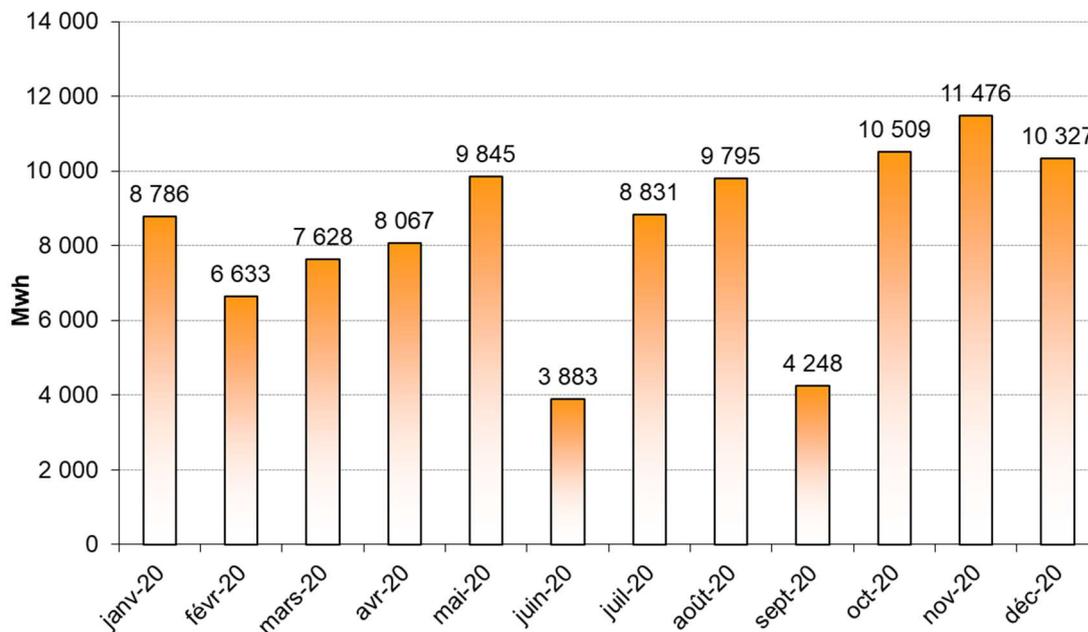
- *Valorisation électrique*

La production électrique de 100 028 MWh produite par l'unité de valorisation représente les besoins électriques d'environ 40 828 habitants. La moyenne annuelle est de 521.1 kWh/tonne incinérée.

A noter qu'en 2019 nous avons eu la casse partielle d'une des dents du réducteur. Le fabricant est intervenu pour arraser cette dent et nous permettre de fonctionner le temps de fabriquer, puis remplacer, les trois roues du réducteur. Le remplacement a été réalisé en septembre 2020. Le Groupe Turbo Alternateur était limité à 80% de sa charge nominale jusqu'à cette date

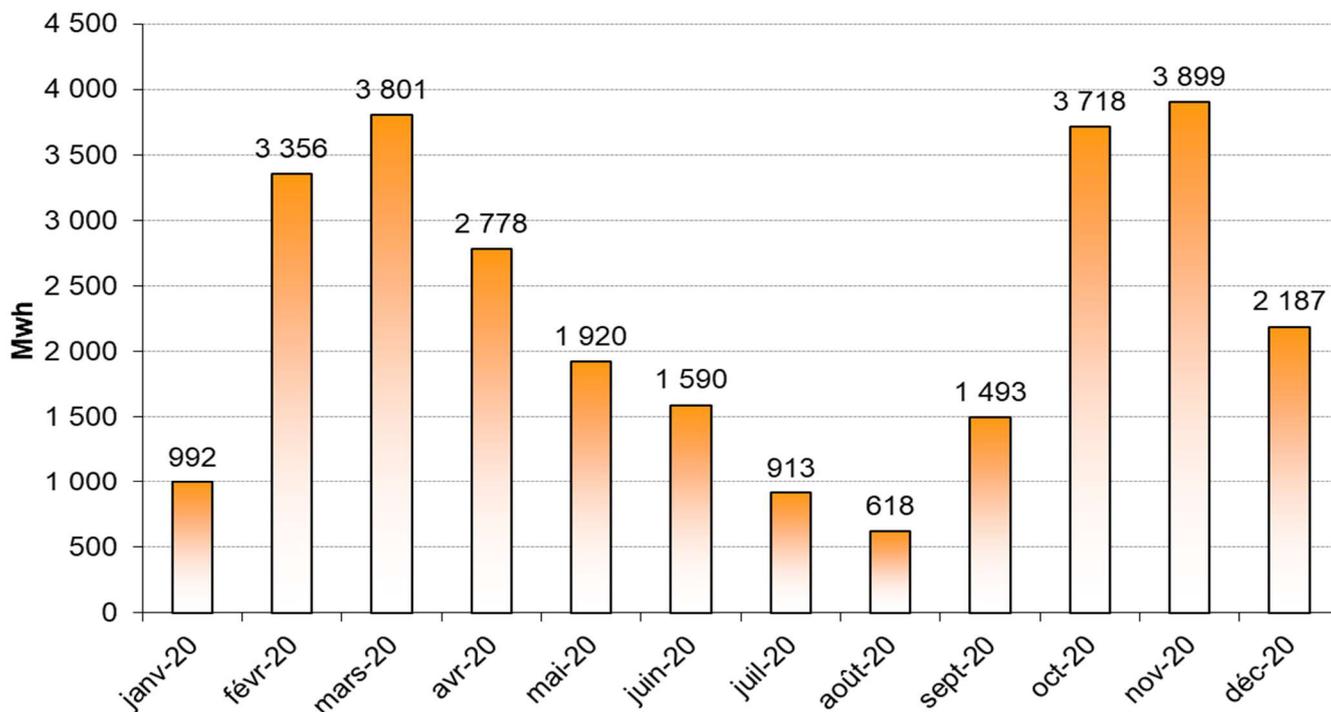
La production vendue sur le réseau Enedis représente, quant à elle, **83.4 %** de l'énergie produite.

Production électrique en 2020



- **Valorisation chaleur**

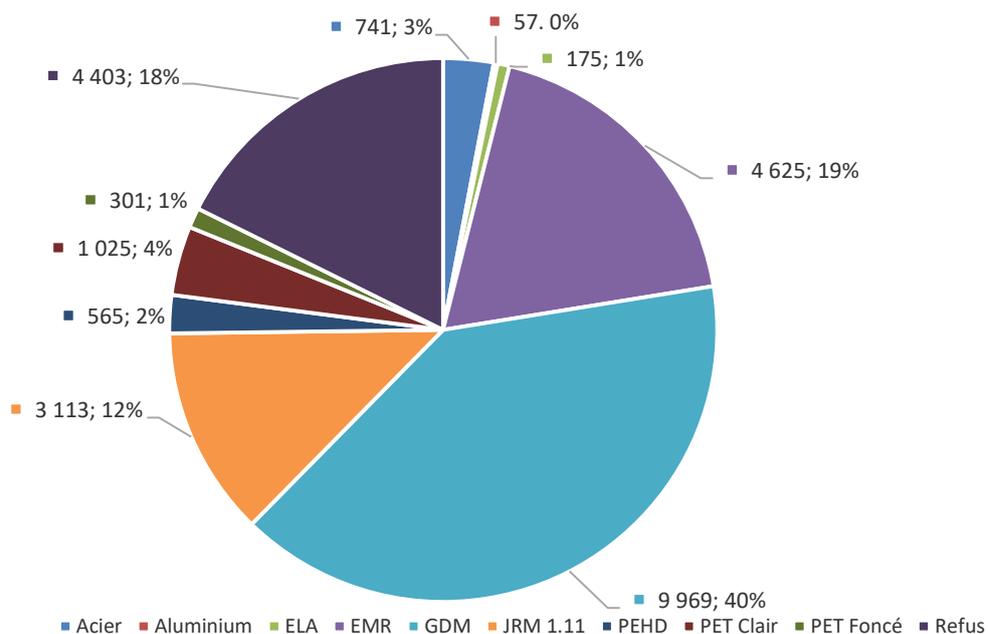
Econotre a valorisé 27 266 MWh de chaleur basse température constant en sortie du turbo alternateur pour chauffer les installations maraîchères implantées à proximité du site. Cette production représente les besoins en chauffage d'environ 4 900 habitants.



- **Les matériaux recyclables du Centre de Tri**

2020	Acier (T)	Aluminium (T)	ELA (T)	EMR (T)	GDM (T)	JRM 1.11 (T)	PEHD (T)	PET Clair (T)	PET Foncé (T)	Refus (T)	Total (T)
Janvier	83,10	0,00	0,00	486,62	930,68	292,46	73,18	98,08	27,16	427,46	2 418,74
Février	28,36	0,00	0,00	336,14	714,12	289,92	37,78	74,26	15,38	360,38	1 856,34
Mars	53,68	19,52	24,48	412,94	792,72	169,88	56,66	62,78	32,20	371,70	1 996,56
Avril	84,48	0,00	0,00	315,58	1 047,66	338,92	37,18	112,50	29,72	388,60	2 354,64
Mai	56,98	0,00	51,76	285,30	663,64	213,08	41,86	78,86	14,96	378,82	1 785,26
Juin	81,40	17,60	0,00	369,10	743,30	214,98	73,20	90,74	29,66	393,62	2 013,60
Juillet	80,64	0,00	25,00	469,80	863,88	284,80	35,18	86,52	29,18	363,50	2 238,50
Août	55,08	0,00	0,00	342,56	654,24	216,12	33,72	114,44	27,34	301,12	1 744,62
Septembre	27,80	0,00	25,40	376,64	891,18	269,16	57,58	75,76	30,10	339,32	2 092,94
Octobre	75,40	17,66	24,16	419,82	908,54	277,16	39,44	101,28	15,90	357,84	2 237,20
Novembre	57,02	1,94	0,00	366,44	906,68	248,48	38,70	80,28	32,22	332,44	2 064,20
Décembre	57,32	0,00	24,24	444,42	851,98	298,08	40,66	49,84	16,86	387,88	2 171,28
Total	741,26	56,72	175,04	4 625,36	9 968,62	3 113,04	565,14	1 025,34	300,68	4 402,68	24 973,88

• Valorisation produits Centre de Tri



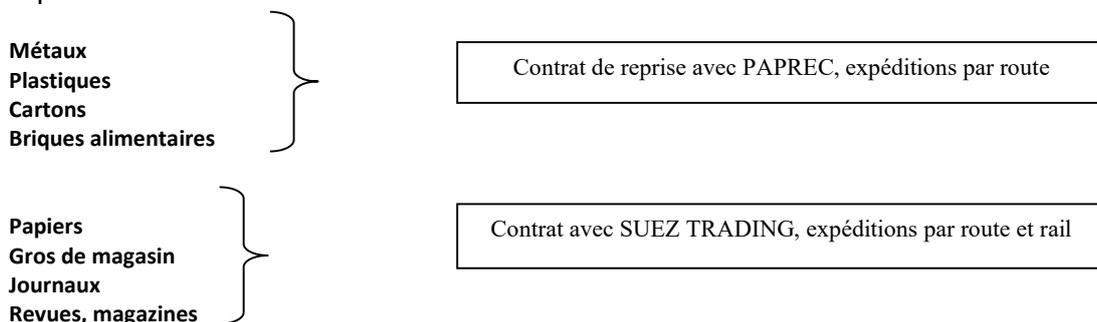
Les principaux repreneurs des produits sont :

- Papier JRM/GM : SITA NEGOCE
- Acier/Aluminium/Carton/Briques alimentaires/Plastiques : PAPREC

Le ratio des déchets valorisés est de 80 %

- **Les matériaux triés pour « 2^{ème} vie »**

Le schéma ci-après illustre le circuit des matières triées et expédiées chez les industriels repreneurs :



* Le ferroutage est en place avec NORSKE SKOG Golbey depuis avril 2012, il permet « d'économiser » par année pleine l'équivalent de 100 000 km de transport sur route par camion type semi-remorque.

1.4- Les évacuations UVE

Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont composés :

- Des cendres recueillies sous électrofiltres et chaudières.
- Des boues déshydratées provenant du traitement des eaux de lavage des fumées.

Les REFIOM (4 108 tonnes) ont été évacués sur le CET 1 de Graulhet (81) et se composent de :

- 3 230 tonnes de cendres, soit 17 kg/tonne incinérée
- 875 tonnes de boues, soit 5 kg/tonne incinérée

2 – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

2.1 Points 0

Afin de vérifier que les rejets liquides et gazeux n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement, des points 0 ont été réalisés avant la mise en service des installations.

- **Eaux du Tarn**

Les mesures effectuées le 1er août 2000 en 3 points différents (amont et aval des rejets liquides) ont porté sur 45 paramètres.

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Conductivité
- pH
- Température
- MES
- DCO

- DBO5
- Azote Kjeldahl
- AOX
- Nickel
- Fer Fe
- Aluminium
- Cuivre
- Zinc
- Arsenic
- Cadmium
- Chrome Cr
- Chrome VI
- Plomb
- Mercure
- Manganèse
- Cyanures totaux
- Etain
- Fluor et composés
- Indice phénols
- Hydrocarbures totaux

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Chlorures
- Oxygène dissous
- Azote ammoniacal
- Nitrites
- Nitrates
- Orthophosphates
- Phosphore total
- Sulfates
- Thallium
- Hydrogénocarbonates
- Sélénium
- Agents de surface anioniques
- Carbone Organique Total
- Daphnie
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Streptocoques fécaux
- IBGN
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- Dioxines

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n° 1.

- **Sols, végétaux**

De même que pour les eaux du Tarn, différentes mesures sur des échantillons de sol et végétaux, prélevés aux environs du site, ont été réalisés le 1^{er} septembre 2000 :

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Chlorures
- Sulfates
- PH
- Antimoine Sb
- Arsenic As
- Chrome Cr
- Cobalt Co
- Cuivre Cu
- Manganèse Mn
- Nickel Ni
- Vanadium V
- Etain Sn
- Sélénium Se
- Tellure Te
- Zinc Zn

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Cadmium Cd
- Fer Fe
- Aluminium Al
- Mercure Hg
- Plomb Pb
- Thallium
- Fluorures F
- Dioxines et furanes

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n°1.

- **Piézomètres**

Les paramètres mesurés sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- pH
- Conductivité
- Chrome Cr
- Cuivre Cu
- Fer Fe
- Aluminium Al
- Manganèse Mn
- Plomb Pb

- Nickel Ni
- Zinc Zn
- Etain Sn
- Mercure Hg
- Cadmium Cd
- Chlorures Cl

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Température
- O2 dissous
- DBO5
- MES
- NH4
- NTK
- NO2
- NO3
- PO4
- Phosphore Total
- SO4
- HCO3
- As
- Cyanures totaux
- Se
- Fluorures
- Indice phénols
- Hydrocarbures Totaux
- COT
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- AOX

2.2 - Suivi des points 0

Durant l'année 2020, de nouvelles analyses ont été réalisées sur les eaux du Tarn, les piézos, les végétaux et le sol. Les analyses, dont le détail est fourni en annexe 1, ne montrent aucune évolution sensible des indicateurs environnementaux sur les eaux, les piézos et les végétaux durant cette vingtaine année de fonctionnement.

2.3 - Contrôles périodiques

Ces contrôles sont ceux prescrits dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter, à savoir :

2.3.1 - Contrôle des eaux

Prélèvement d'eaux dans le Tarn

Nature : débit
Périodicité : journalière

Auto surveillance des rejets

Nature : débit, température, pH
Périodicité : continue

Nature : concentrations et flux MES, COT
Périodicité : journalière

Contrôles périodiques

Nature : concentration et flux DBO5, AOX, chrome, cyanures, cuivre, nickel, thallium...
Périodicité : mensuelle

Nature : concentration et flux azote total
Périodicité : trimestrielle

Nature : concentration et flux MES, COT, dioxines et furanes
Périodicité : semestrielle

Nature : DCO
Périodicité : annuelle

Surveillance des eaux souterraines

Nature : niveau piézométrique, conductivité, pH et concentrations métaux lourds et chlorures
Périodicité : semestrielle

Prévention des pollutions accidentelles

Nature : examen des canalisations de transport fluides
Périodicité : 5 ans

2.3.2 - Contrôle des rejets gazeux

Auto surveillance des rejets

Nature : débit, vitesse gaz, concentration poussières, HCl, O2, SO2, CO, H2O, NOx, COT
Périodicité : continue

Nature : flux poussières, HCl, SO₂, CO, NO_x, COT
Périodicité : journalière

Nature : dioxines - furanes
Périodicité : mesure sur prélèvement mensuel

Contrôles périodiques des rejets

Nature : débit, vitesse, concentrations poussières, HCl, O₂, H₂O, NO_x, COT, SO₂, HF, Cd +Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes
Périodicité : semestrielle

Nature : flux COT, HF, SO₂, CO, Cd + Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes, HCl, NO_x
Périodicité : semestrielle
Observations : calculés sur la base des analyses semestrielles

Qualité de l'air dans l'environnement

Nature : direction et vitesse du vent
Périodicité : continue

Analyse du sol et des végétaux

Nature : métaux lourds
Périodicité : semestrielle

Nature : dioxines furanes
Périodicité : annuelle

2.3.3 - Prévention du bruit et des vibrations

Nature : niveaux acoustiques en limite de propriété
Périodicité : triennale

2.3.4 - Prescription particulières relatives aux unités d'incinération

Contrôle des résidus de l'incinération des déchets

Nature : analyses des mâchefers sortie IME
Périodicité : mensuelle

Nature : analyses des mâchefers sortie four, cendres, boues
Périodicité : trimestrielle

L'annexe 2 présente, les résultats des principales analyses effectuées durant l'année 2020.

Les graphiques ci-après synthétisent les principaux résultats d'analyse et fournissent les évolutions des indicateurs environnementaux sur 2020.

Rejets gazeux

Concernant les rejets d'auto surveillance :

Valeur haute en moyenne journalière sur le paramètre CO pour la ligne 1 lors d'une phase de démarrage le 5 octobre 2020 avec un fonctionnement de ligne de seulement 4h40 sur la journée.

Aucun dépassement sur la ligne 2.

Concernant les contrôles semestriels et inopinés (novembre) sur les rejets gazeux :

En 2020, aucun dépassement.

Rejets liquides

Concernant les rejets d'auto surveillance :

Aucun dépassement sur l'auto surveillance.

Concernant les contrôles mensuels sur les rejets aqueux :

Le site a eu deux valeurs hautes en fluorure sur l'année 2020 sur les mois de mars et avril en raison des interférents présents. En effet notre prestataire habituel a dû faire appel à d'autres laboratoires afin de respecter les délais d'analyse malgré la crise sanitaire. Ces laboratoires n'ont pas été informés des interférents analytiques possibles avec notre rejet engendrant ces erreurs de mesures.

GIDAF :

L'ensemble des données mensuelles des rejets aqueux ont été transférés sur GIDAF pour l'année 2020.

2.4 Concentration dioxines dans le lait et les œufs

Il est à noter qu'il n'y a pas d'évolution entre les mesures 2004 à 2020.

INDICATEURS
ENVIRONNEMENTAUX
2020

3 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS EN COURS D'EXPLOITATION

L'année 2020 a été marquée par :

Deux déclenchements radioactivité :

- Février 2020 : iode 131 (couche hospitalière)
- Octobre 2020 : iode 131 (couche hospitalière)

Quatre Départs de feu :

- CT

- ☞ 21 avril 2020 : Léger départ de feu vers 16h25 dans une stalle de Gros De Magasin, rapidement maîtrisé grâce à un arrosage par RIA des équipes.
- ☞ 27 juillet 2020 : Léger départ de feu dans le hall de déchargement vers 5h15, Le personnel a immédiatement isolé la matière et l'a arrosé à l'aide des RIA, le feu a été totalement maîtrisé.
- ☞ 20 aout 2020 : Vers 16h30, un peu de fumée au niveau de la presse à paquet est observé par l'agent de tri en charge du suivi de l'opération de compactage des ferreux. Il avertit immédiatement le responsable de maintenance qui se trouve à proximité. Le responsable de maintenance éteint immédiatement ce départ de feu à l'aide d'un extincteur.
- ☞ 16 décembre 2020 : Vers 15h30, sur un engin, après quelques minutes d'utilisation, une odeur de brûlé et un léger départ de feu se déclare au niveau du disque de frein. L'engin est stoppé et arrosé, il est ensuite isolé pour un contrôle complet avant remise en service.

4 – CERTIFICATIONS ET COMMUNICATION EXTERNE

4-1. Certifications 14 001 – 50 001 – 45 001- 9 001

ECONOTRE, est certifiée ISO 14 001 depuis le 29 juillet 2003, ISO 50 001 depuis le 31 juillet 2015 et ISO 45 001 et 9 001 depuis 2019. En 2020 le site Econotre a passé avec succès les audits.

4-2. Communication externe

La communication externe concernant le fonctionnement du CTV de Bessières s'articule autour de 5 axes.

4-2-1. Réunion mensuelle en mairie de Bessières

Tous les mois une communication est réalisée sur les faits marquants liés à l'activité du centre.

Suite à une demande des membres du comité de suivi d'ECONOTRE, la réunion présentielle est passée d'une fréquence mensuelle à une fréquence bimestrielle. Cette réunion est organisée en mairie de Bessières, à laquelle sont invités les représentants des 8 communes voisines d'ECONOTRE (Bessières, Mirepoix s/Tarn, Buzet s/Tarn, La Magdelaine s/Tarn, Layrac s/Tarn, Roquemaure, Montjoire, Paulhac) et des associations ABCDE, Les Amis de la Terre, COPRAE, CODEMIP,...

Le compte-rendu est établi puis diffusé à l'ensemble des membres de la CSS.

Les mois sans réunion présentielle le rapport d'activité est directement envoyé aux membres du comité de suivi.

4-2-2. N° Indigo (0 825 800 778)

Depuis le 1^{er} décembre 2002, un numéro Indigo a été mis en place pour permettre à tout riverain du centre de s'informer en cas d'observations d'anomalies telles qu'odeurs, bruit anormal, ...

Ce numéro est disponible 24h/24h et 7 jours/7 jours. Chaque appel est analysé et une réponse est apportée dans les meilleurs délais. Ces appels sont également commentés lors des réunions mensuelles. Le tableau ci-après symbolise les appels reçus en 2020.

	ANNEE 2020			Bilan des appels
	Nombre d'appels Econotre	Nombre d'appels Riverain	Nombre d'appels traités 2020	
Janvier	0	0	0	
Février	0	0	0	
Mars	0	0	0	
Avril	0	0	0	
Mai	0	0	0	
Juin	1	0	1	risque possible de bruit pour cause d'incident sur le turbo alternateur, intervention prévue au plus tôt
Juillet	1	1	2	Econotre: Informe de la presence de fumée et d'odeur venant d'un voisin proche de l'usine. Riverain: Société Lagrange souhaite savoir si nous avons prévu une coupure d'eau sur notre site le jeudi 16 juillet: non pas de coupure prévue.
Août	0	0	0	
Septembre	0	0	0	
Octobre	2	0	2	Econotre signale un feu à proximité de l'usine , il s'agit sans doute de végétaux qui brûlent. Simulation et test de feu pour exercice du personnel: alarme incendie
Novembre	0	0	0	
Décembre	0	0	0	
Total	4	1	5	

4-2-3. Visite du site

Le site est ouvert, sur rendez-vous, au public : élus, associations, riverains, écoles, lycées, universités.

Après visionnage d'un film retraçant la construction du site et présentant la filière complète de traitement et de valorisation des déchets définie par DECOSET, l'Assistante de Communication d'ECONOTRE conduit les visiteurs sur le site et leur présente en détail les installations.

Une salle pédagogique sur le tri et le recyclage des déchets ménagers a, en outre, été spécialement aménagée en collaboration avec ECOEMBALLAGE.

En 2020 , nous avons arrêté les visites en raison de la crise sanitaire..

4-2-4. Site Internet

Depuis septembre 2010, le public peut retrouver des informations sur ECONOTRE à partir du site Internet « www.econotre.fr ». Ce site sert également de plateforme de transfert de données vers les clients et autorités de tutelles.

4-2-5. Réunion CSS

Chaque année, une réunion de la Commission de Suivi de Site du CTV de Bessières est organisée par le Préfet de Haute-Garonne.

La réunion de présentation des résultats de 2019 n'a pu se dérouler en raison de la crise sanitaire.

ANNEXE 1

SUIVI DU POINT 0

ANNEXE 2

RESULTATS DES CONTROLES PERIODIQUES